

L'an deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 17 Mai 2013 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 07/05/2013.

ORDRE DU JOUR :

- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS
- CIMETIÈRE
- ÉCOLE
- EPCI
- DIVERS

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- Mme ELVINGER Annette,
- M. GAILLARD Éric,
- M. YUNG Christian
excusés.

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

TRAVAUX EN COURS :

1- Captages :

M. le Maire fait le point sur l'avancement de la procédure de protection de la source. À cause des effectifs réduits dans les services de l'Agence Régionale de Santé, la prise en charge de notre dossier est en attente. De ce fait, notre démarche qui n'est pas prioritaire (la Commune seule propriétaire des parcelles concernées, source au milieu des bois protégée naturellement de pesticides...) ne sera pas traitée avant le mois de septembre.

2- Plan Local d'Urbanisme :

Le Conseil Général a été sollicité par M. le Maire afin de nous fournir le plan du cadastre digitalisé (sur support informatique) dont le

bureau d'études CDHU a besoin pour l'avancée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Une prochaine réunion aura lieu à partir de la fin du mois de juin, après exploitation technique du cadastre digitalisé.

3- Cimetière :

- Les travaux envisagés pour l'espace cinéraire seront lancés dès que les moyens financiers le permettront.

- Quelques monuments abandonnés dans le cimetière doivent être enlevés. L'entreprise Escriou, suite à une visite du cimetière avec M. le Maire, a estimé le coût d'enlèvement de ces monuments à environ 300 € par tombe. Un projet de réalisation sera élaboré et présenté en prochain conseil municipal.

4- Rapiéçage :

Une opération de bouchage des trous sur la voirie communale dite de rapiéçage est prévue le 29 Juin 2013.

Cette opération portera sur la voirie intra communale et principalement sur le chemin dit de Pagny-la-Blanche-Côte plus couramment appelé de Frébin.

Une réunion de préparation de l'organisation matérielle de ces travaux aura lieu le lundi 27 Mai à 18h00 en Mairie.

5- Changement des conduites en plomb :

Le financement prévu pour le changement des conduites en plomb s'avère impossible dans l'état actuel de la législation financière mise en place pour la nouvelle banque d'investissement (Caisse Française de Financement Local) remplaçant DEXIA en faillite. Les indices calculés se révélant négatifs du fait de la réintégration des comptes du lotissement dans la comptabilité communale n'autorise pas les banques à prêter à la Commune.

En conséquence, M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre envoyée à M. le Président de la République pour lui faire part des difficultés des petites communes à réaliser les prêts indispensables pour les travaux obligatoires et nécessaires imposés aux petites communes ; difficultés auxquelles il faut ajouter celles des règles comptables exigées par les spécialistes de l'Etat qui empêchent les banques d'exercer leur mandat de prêteur, et cela malgré la

couverture financière du montant, intérêt et principal, recouvré par le paiement des factures d'eau par les citoyens consommateurs...

La réponse du chargé du cabinet de l'Elysée renvoie aux services préfectoraux.

La Commune est donc suspendue au bon vouloir de ces grands commis de l'Etat... et les travaux prévus attendent...

TERRAINS :

Le bornage du tronçon du chemin des Lavières longeant la forêt communale effectué en 2012 laisse la possibilité à la Commune d'échanger avec M. BAUER René quelques parcelles permettant de conclure à l'utilisation plus rationnelle de ces terres. Seraient ainsi propriété de la Commune toutes les parcelles entre le chemin et le bois et propriété de M. BAUER celles des champs au dessus du chemin (vers Gibeameix).

Cet échange pourra être officialisé dès que les numéros des parcelles seront enregistrés au cadastre.

Les frais de cette transaction seront à la charge de la Commune demandeur.

Le Conseil accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire pour gérer ce dossier.

CONSEIL GÉNÉRAL :

- Espaces naturels sensibles (ENS) :

Le Conseil Général a décidé d'élaborer un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), qui met à jour l'inventaire effectué en 1993.

Notre commune accueille deux site ENS : au centre du massif forestier de Meine, une pelouse calcaire qui s'étend sur la Commune, contre la forêt d'Hussigny rachetée par le Conseil Général et voie de Champougny une pelouses marneuse.

La Batterie, qui était classée en ENS en raison de la présence de chauves-souris, ces dernières n'étant pas revenues, a été déclassée.

Ce sont des scientifiques qui déterminent ces terrains sensibles. Aucune règle draconienne n'intervient en matière de réglementation sur ces espaces naturels sensibles.

- Sentiers pédagogiques :

Un sentier pédagogique va être réalisé dans le massif de Meine, principalement sur la partie achetée par le Conseil Général à Hussigny. Des accès à ce sentier sont prévus à partir des communes périphériques Uruffe, Vannes-le-Châtel et Blénod-lès-Toul. L'inauguration doit avoir lieu le 6 Juillet 2013 (à confirmer par le Conseil Général).

ÉCOLES :

1- Rythmes scolaires :

Le Conseil Municipal est informé du compte-rendu de la réunion de travail organisée par l'EPCI de Colombey-les-Belles sur les dispositions à mettre en place pour assumer les temps dégagés par les nouveaux rythmes scolaires.

L'EPCI précise qu'il n'est pas envisagé pour la communauté de commune de prendre la compétence scolaire, et que ce groupe de travail indépendant des décisions communautaires est lié à une forte demande des élus.

Le Maire précise que les informations concernant cette réforme arrivent peu à peu et font apparaître une complexité de mise en œuvre tant au niveau des besoins en locaux, en personnels, et financement, qu'au niveau organisationnel puisque la Commune d'Uruffe, liée avec Vannes-le-Châtel et Gibeauveix pour l'école maternelle et primaire ne peut décider seule de la démarche à mettre en place.

D'autres discussions sur le sujet seront donc abordées lors de prochains conseils.

2- Dérogation scolaire :

Le Maire, après avoir rappelé les règles concernant la dérogation de scolarité en Commune à savoir :

1) obligation professionnelle des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas la restauration et la garde des enfants.

2) inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

3) raisons médicales.

sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la demande de Melle AUBRY Cindy pour sa fille Jodie.

L'Assemblée constatant que la situation concerne l'autorisation de dérogation n°1 émet un avis favorable à cette demande.

3- Compte-rendu SIEPCS :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu du Syndicat Intercommunal d'Enseignement du 1^{er} Cycle de Colombey-les-Belles du 3/04/2013.

4- Subvention sortie Verdun :

Suite à la demande de subvention pour la sortie scolaire à Verdun pour la classe de CE2, CM1 et CM2 de l'École primaire d'Uruffe-Gibeauveix, le Conseil Municipal donne son accord pour cette participation financière qui s'élève à 170,00 €.

EPCI :

1- Étude de faisabilité logement au café :

Une étude de faisabilité d'un ou plusieurs logements dans l'ancien café communal a été réalisée par l'EPCI à la demande de la Mairie.

Trois avant-projets sont proposés :

- le premier 2 logements, 1 grenier, 1 terrasse; pour un coût de 233.249 € H.T.

- le second 3 logements, 1 grenier, 1 terrasse, 2 caves, 2 garages, 1 cour intérieure ; pour un coût de 325.889 € H.T.

- le troisième 3 logements, 2 greniers, 2 garages, 2 caves, 2 terrasses et 2 cours intérieures pour un coût de 404.493 € H.T.

Ces trois projets fonctionnels et techniquement aboutis font apparaître un investissement très lourd et régulier sur 25 années pour la Commune.

L'Assemblée, face à ces dépenses inabordables pour ces finances se résout à abandonner ces projets pourtant bien intéressants pour la Commune.

2- Radar indicateur de vitesse :

Rectificatif de mise à disposition du radar indicateur de vitesse, elle aura lieu du 12 Novembre 2013 au 2 Décembre 2013.

3- Composition conseil communautaire 2014 :

Représentation des Communes :

Le Maire rappelle aux élus les modifications de composition du Conseil Communautaire fixées par la loi 2010-1563 du 16/12/10 de réforme territoriale modifiée par la loi 2012-1561 du 31/12/12 dite loi Richard.

La répartition du nombre de conseillers communautaires dans le cadre d'une application stricte de la loi est de un représentant. Dans le cadre d'un accord local (50 % des Communes représentées, 50 % des habitants) la représentation communale serait doublée (2 représentants).

Après en avoir délibéré, les élus municipaux :

- DEMANDENT que le régime dérogatoire prévu par la loi en cas d'accord local puisse être appliqué
- ACCEPTENT les propositions de répartition des sièges présentées lors du conseil communautaire (2 représentants pour Uruffe).

BOIS ET FORÊT :

1- Abattage / débardage :

L'Assemblée prend connaissance de la lettre de M. LEBLANC Thierry qui serait intéressé par l'abattage et le débardage pour la saison 2013-2014.

L'ONF est avisée de cette demande et M. LEBLANC sera contacté lorsque un appel d'offre pour l'exploitation à venir sera lancé.

2- Appel de cotisation 2013 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à la COFOR (Communes Forestières) en 2013.

DIVERS :

- Faire-part de Mme HACQUARD Emeline et de M. LÉONARD Etienne pour la naissance de Thomas, né le 03/04/2013.
- Remerciements des familles MEUNIER, TARILLON et JOLY pour le décès de M. MEUNIER Christian.
- L'Assemblée prend connaissance :

URUFFE
17/05/2013

- du rapport d'activité du SDIS 54 (Service départemental d'incendie et de secours)
- du compte-rendu du SDAA 54 (assainissement)
- des chiffres de fréquentation du Théâtre de Cristal
- d'une lettre anonyme de plainte contre le 1^{er} Mai. Sans commentaire puisque anonyme.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 10 mn.

L'Assemblée se retrouve autour de la table pour une joyeuse libation en hommage à Thomas Léonard.